

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
ANNÉE 2025  
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION  
ACCES AU GRADE DE ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME  
CLASSE  
N° AR-RH-2025-09-62**

Le Président de Communauté de communes du pays de Villersexel,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,  
Vu la délibération en date du 12 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période de 2024 à 2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 11 avril 2024,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme CHAROY Florine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le Président charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Villersexel,  
le 16 septembre 2025

Le Président,

  
Daniel CLERC